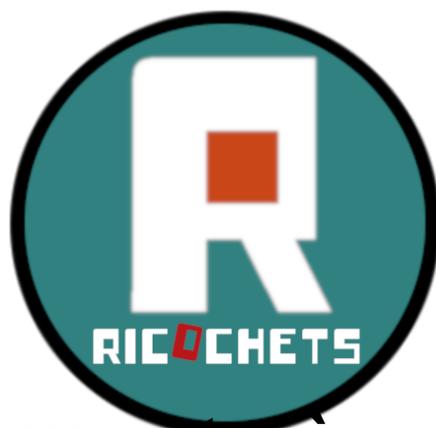


<https://ricochets.cc/lettre-ouverte-a-Olivier-Veran.html>



# Lettre ouverte à monsieur Olivier Véran

- Les Articles -



Publication date: mardi 14 avril 2020

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Monsieur le ministre,

je vous écris ce jour car comme beaucoup de français je suis inquiète de la situation que nous vivons par rapport au covid 19 et en raisons des actions menées par le président de la république et le gouvernement en raison des difficultés vécues par de nombreux français ou étrangers vivant en France.

Ces personnes vivent en premier lieu des difficultés d'accès aux soins en raison de problèmes de santé existant ou de la contamination par le covid-19. Vous n'êtes pas sans savoir les difficultés que connaissent les hôpitaux par manque de personnels ou de moyens matériel. Vous ne devez pas ignorer non plus, monsieur le ministre, les problèmes existant pour les médecins ayant leurs propres cabinets médicaux qui connaissent également des difficultés dues au manque de matériel de protection et de désinfection, mais aussi au manque de formation médicale et au manque de matériel de soin.

Aujourd'hui je souhaite vous interroger sur plusieurs points qui sont les suivants : la disponibilité des tests de dépistages et du réactif, la disponibilité des moyens de protection et de désinfection dans les hôpitaux, cabinet médicaux et autres lieux sensibles tel que les EHPAD ou encore les lieux ouverts au public pour les besoins vitaux de celui-ci, les traitements et les mesures prises pour protéger les personnes les plus fragiles (y compris les personnes ayant un déficit en G-6-PD, maladie aussi connue sous le nom de favisme). Aussi cette lettre sera pour moi l'occasion de vous interroger sur le problème des chiffres rendus public qui ne considèrent pas toute la population. Dans cette lettre je vous interrogerai sur les moyens donnés aux médecins et aux infirmières qui les assistent visant à renforcer voire à leur donner des compétences en ozonothérapie, traitement oublié par la France depuis la fin de la seconde guerre mondiale et sur l'utilisation des perfusions de vitamine C à haute dose.

Face au covid-19 nous avons un problème de dépistage qui cause un problème concernant la prise en charge des personnes malades et pour la protection des personnes qui ne le sont pas en raison du confinement qui est sans distinction entre les deux types de personnes. Monsieur le ministre, allons- nous un jour vivre cette crise sanitaire comme en 2020 et non comme au XIXe siècle ? La possibilité sera-t-elle donnée aux personnes qui le souhaitent d'être testées si elles présentent des signes de la maladie et/ou si elles sont à risque en raison de leur métier ou de leur entourage proche ? Quel est le nombre de test de dépistage disponibles en France et le réactif est-il disponible ? Les tests sérologiques seront-ils bientôt disponibles, et si oui à quelle date ?

Concernant la disponibilité des moyens de protection individuelle pour les personnels soignant, avez-vous la possibilité de fournir des masques, lunettes, gants ou encore sur-blouses ? Les personnes devant être en contact avec le public par l'exercice de leurs fonctions pourront-elles être équipées de masques et de gants ainsi que de lunettes si besoin ? Il m'est utile de vous demander cela au regard de la situation qui n'est pas à mon sens une politique efficace de protection. L'efficacité d'un ensemble de mesures ne relève que du pouvoir de mise en place de celui-ci, pourriez-vous prendre des mesures permettant à la population de bien utiliser les moyens mis à sa disposition ?

Enfin, des protections collectives sont mises en place dans certains magasins à l'initiative des enseignes elle-même, cela sera-t-il ou non généralisé aux frais de l'état à destination des lieux recevant du public étant encore ouverts tel que les boutiques d'alimentations (boutiques proposant la vente en directe de produits locaux) ? Cela sera-t-il applicable aussi aux autres boutiques tel que les boulangeries ou les boucheries et aux personnes vendant des produits alimentaires en général ? Les contacts entre les marchandises et l'argent seront-ils interdits ? dans les boutiques les personnels pourront-ils ou non ne plus servir les produits et entrer en contact avec de l'argent issu des paiements des clients ? En temps normal cette situation me pose problème à cause du problème évident d'hygiène que cela pose. Il est encore plus grand ici. La menace n'est pas issue de l'imagination de quelqu'un, surtout quand nous savons le traitement donné aux malades dans la plupart des hôpitaux et des cabinets médicaux par les

médecins généralistes. La réalité est que le fait de ne pas corriger ce problème expose la population au virus.

En ce qui concerne les moyens de désinfection mis en place, la réutilisation des masques, gants, lunettes et autres EPI a-t-elle été envisagée notamment en ayant recours à l'utilisation de l'ozone comme moyens de désinfection ? Ce moyen pourra-t-il être mis en place pour la désinfection des locaux de travail ? Cela ne me semble pas être un moyen reconnu en France, comment justifiez-vous cela alors que beaucoup d'études scientifiques existent à ce sujet et que cela fait partie de l'histoire de la France ?

Concernant les traitements, en France allez-vous mettre en place pour les personnes qui le peuvent la possibilité d'un recours à l'ozonothérapie ou l'utilisation des perfusions de vitamine C à haute dose tel que cela se fait en Allemagne par exemple ? En France le matériel permettant le traitement en ozonothérapie est-il disponible et savez-vous si des médecins exerçant à l'hôpital ou en cabinet ou cliniques privées sont formés à cette technique ? Des formations à cette thérapie sont disponibles en Angleterre ou encore aux USA et bien entendu en Allemagne ou encore en Italie, un budget pourra-t-il être mis en place un jour pour une tel formation, ou une formation sera-t-elle disponible en France ? Pour la formation, je veux vous signaler qu'il existe quelques formations proposant des cours à distance pour la partie théorique et des médecins dans les pays concernés capables de former sur place pour la partie pratique du personnel à l'utilisation de ce traitement. Il faut que les personnes participant à la formation parlent l'anglais, ou l'allemand, pourriez-vous lancer un appel pour trouver des candidatures parmi les professionnels de santé ?

Des pays avec lesquels vous travaillez pour le transfert des patients dans certaines régions utilisent ces traitements, pourriez-vous envoyer les patients qui le peuvent le plutôt possible dans l'un de ces pays pour qu'enfin la collaboration internationale puisse sauver des vies en traitant les patients et non en les accompagnant en réanimation dans une situation qui est celle de la fin de vie ? Il est nécessaire de rappeler ici que notre but est normalement de sauver des vies et non de condamner des gens par manque de soins permettant le traitement de la maladie.

Les perfusions de vitamine C à haute dose ne peuvent être administrées qu'avec un médicament fabriqué en Allemagne, il y a une forte demande en ce moment ayant conduit à une rupture de stock pendant trois semaines, pourriez-vous porter assistance à ce pays pour la fabrication de ce produit, si oui, comment ? Pour l'instant, et en attendant de pouvoir faire face à la demande, la vitamine C sous forme liposomale vous paraît-elle utile, si oui, sommes-nous en mesure de faire face à cette demande ? Pour faire face à celle-ci, pourriez-vous procéder à la réquisition des lignes de fabrication de Doliprane afin de renforcer la production de vitamine C ? Le Doliprane ne sert à rien dans le traitement de la maladie.

Par rapport à la protection des personnes confinées chez elles ou en établissements (EHPAD ou autres), dans les cas où il y a des personnes malades et des personnes non malades, des zones permettant l'isolement des malades et le traitement de ces personnes sont-elles prévues ? Pourquoi renvoyer des personnes que l'on sait malades chez elles alors que d'autres personnes peuvent entrer en contact avec elles et que ces personnes sont renvoyées sans traitement y compris si leur état de santé n'est pas incompatible avec un traitement tel que ceux évoqué ci-dessus ou l'usage de la Chloroquine en association ou non avec l'Asythromycine ?

Concernant les personnes déficitaires en G-6-PD, une politique de dépistage est-elle menée et si des cas ont été détectés dans cette population, un isolement systématique est-il mis en place ? Que pouvons-nous proposer comme traitement à ces personnes ? Aussi, le recensement de ces personnes est-il pratiqué et ces personnes doivent-elles arrêter leur métier si celui-ci présente un risque pour elles au vu de la situation actuelle ? Plus généralement des métiers sont-ils interdits ou non à ces personnes compte tenu du risque infectieux, chimique, ou radiologique ? Des livraisons de produits de première nécessité sont-elles possibles pour ces personnes ? Bien que je ne sois pas concernée, cette situation me touche, car je ne connaissais pas l'existence de cette maladie avant ce mois de mars,

## Lettre ouverte à monsieur Olivier Véran

---

suite à l'intérêt que je porte aux traitements du covid-19. C'est une maladie avec laquelle il me paraît difficile et angoissant de vivre pour soit-même et aussi, dans un cas comme celui-ci pour ses proches ayant la même maladie. Comment pourriez-vous justifier à une personne étant dans cette situation le renvoi à domicile en la sachant malade du covid-19 en plus de cette maladie, ? Comment pourriez-vous justifier par cette décision, la mise en danger de sa famille voire sa condamnation à mort ?

Une livraison de produit de première nécessité pourrait elle être mise en place pour les SDF et les personnes en difficulté sociale et/ou économique ?

Concernant les chiffres qui nous sont communiqués relatifs au nombre de cas, allez-vous intégrer à ces chiffres les personnes qui auront été reconnues comme étant ou ayant été malades suite à une sérologie ? Le nombre total des décès sera-t-il connu un jour ? Pourriez-vous inclure, dans ce nombre les décès ayant eu lieu à domicile ?

Monsieur le ministre, veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée

**Aurore Abraham**